

Document annexe à la consultation sur les informations mises à disposition des expéditeurs pour les clients distribution non-profilés

Contexte

Les orientations-cadres de l'ACER¹ mentionnent que le code de réseau actuellement développé par l'ENTSOG² devra exiger de la part des Gestionnaires de Réseaux de Transport (GRT) de fournir à chaque expéditeur les informations disponibles au regard de ses entrées et sorties sur chaque zone d'équilibrage, à des intervalles appropriés au cours de la journée gazière, afin qu'il puisse équilibrer son portefeuille.

Pour satisfaire à ces exigences, et sans attendre l'entrée en vigueur du code de réseau prévue à l'horizon 2013, TIGF a proposé dès 2011 de lancer un projet de mise à disposition d'informations en cours de journée concernant les clients industriels (Points d'Interface Consommateur (PIC) et les distributeurs (Points d'Interface Transport-Distribution (PITD) raccordés à son réseau.

Ce projet mobilise actuellement les équipes de développement de TIGF afin que chaque expéditeur ait accès, dès fin 2012, à pas de temps horaire ou quadri-horaire, aux informations de consommation de ses clients raccordés au réseau de transport, ainsi qu'à des informations de consommation concernant la distribution publique. Ces informations sont issues des installations de comptage de TIGF.

Informations concernant les clients en distribution

Les informations de comptage de TIGF concernant la distribution publique ne permettent pas, à elles seules, d'attribuer à chaque expéditeur la part de consommation qui le concerne.

A la demande de la CRE, les GRTs ont poursuivi début 2012 le travail avec GrdF pour définir les informations à mettre à disposition des expéditeurs pour les clients en distribution et les méthodes de calcul de ces données. Les Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) Réseau GDS et REGAZ se sont associés à ces travaux.

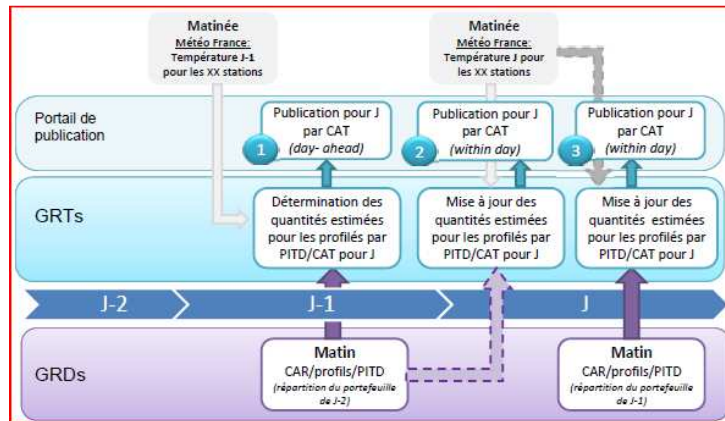
- Concernant les clients profilés raccordés aux réseaux de distribution, il est proposé que les GRTs fournissent par zone d'équilibrage une prévision de consommation à chaque expéditeur transport concernant l'ensemble de ses clients profilés. Cette prévision sera mise à disposition au plus tard à 13h00 la veille de la journée gazière, et remise à jour une première fois avant

¹ "Framework Guidelines on Gas Balancing in Transmission Systems" by Agency for the Cooperation of Energy Regulators

² "Network Code on Gas balancing" by European Network of Transmission System Operators for Gas

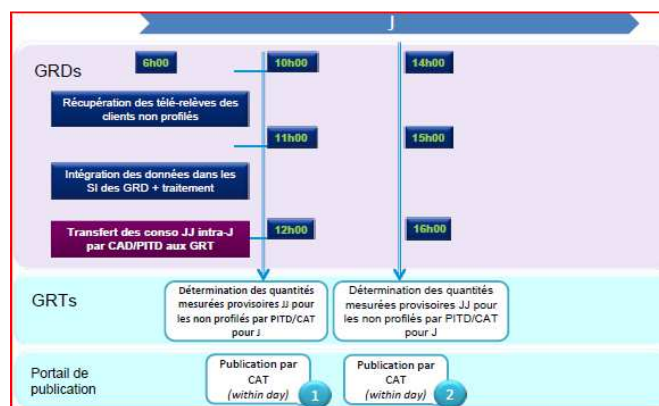
14h00 au cours de la journée gazière puis une seconde fois en cours de journée gazière. Les prévisions seront calculées par chacun des GRTs sur la base des algorithmes de profilage utilisés par les GRDs. Afin de permettre d'attribuer à chaque expéditeur sa prévision de consommation, les GRDs transmettront aux GRTs entre 9h et 10h les fichiers de répartition des portefeuilles par Point d'Interface Transport Distribution (PITD) les plus à jour.

La figure ci-après, présentée en Concertation Gaz, illustre les modalités de production de ces données :



- Concernant les clients télé-relevés en cours de journée ou en fin de journée raccordés aux réseaux de distribution (clients non-profilés), il est proposé que les GRDs transmettent aux GRTs par zone d'équilibrage une information de consommation deux fois en cours de journée gazière (La première avant 12h et la seconde avant 16h). Cette information portera sur des consommations exprimées en énergie (kWh) depuis le début de la journée gazière (6h-10h puis 6h-14h) par CAD³ et par PITD. Les GRTs mettront à disposition de chaque expéditeur transport une information de consommation par zone d'équilibrage concernant l'ensemble de ses clients non-profilés.

La figure ci-après, présentée en Concertation Gaz, illustre les modalités de production de ces données :



³ CAD = Contrat d'Acheminement Distribution souscrit par chaque expéditeur qui achemine du gaz sur un réseau de distribution

Proposition de TIGF

Tout d'abord, TIGF relève que la proposition ci-dessus concernant les clients profilés raccordés au réseau de distribution est conforme au modèle « base Case » proposé par le texte du code de réseau tel que soumis à consultation publique par l'ENTSOG ce 13 avril 2012.

- TIGF souhaite souligner qu'il n'existe pas dans le texte du code de réseau, pour ce modèle, d'obligations formelles à fournir des informations concernant les clients non-profilés raccordés au réseau de distribution. Toutefois, dans la mesure où les informations nécessaires sont mises à disposition par les GRDs, TIGF souscrit à la proposition ci-dessus concernant les clients non profilés raccordés au réseau de distribution.

Ensuite, d'un point de vue technique, TIGF prévoit de publier les informations concernant les clients raccordés au réseau de distribution sur l'espace privé de sa plateforme d'échange TETRA, avec une fonctionnalité de téléchargement de ces informations.

- TIGF a prévu de publier dès la fin de cette année des informations de consommation concernant la distribution publique à la maille de chaque PITD. TIGF propose donc que l'information relative aux clients non-profilés le soit non seulement par expéditeur transport, mais également détaillée par PITD.

Enfin, TIGF a pris note des délais annoncés par GrdF pour la transmission des informations aux GRTs, dans le cas où les développements seraient inclus dans la version v8b d'OMEGA (Fin 2013 – début 2014 pour les clients profilés, courant 2014 pour les clients non-profilés).

- Si il était décidé à l'issue de la consultation de mettre à disposition des expéditeurs les informations concernant les clients non-profilés, TIGF serait alors en mesure de prendre des dispositions pour anticiper les développements et ainsi limiter autant que possible les dépenses.

Les coûts associés aux développements SI devront être couverts par le tarif ATRT.